

CONFÉRENCE INÉDITE

JEUDI 24 JUIN 2021 | PARIS

EFE

BY ABILWAYS

L'urbanisme à l'ère du numérique

INTÉGREZ LES NOUVEAUX OUTILS DANS VOS PROJETS !

Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme : quelle nouvelle procédure et quels enjeux opérationnels ?

Enquête publique dématérialisée : vers un renouveau de la démocratie participative ?

CIM et Smart city : comment tirer parti des innovations pour tendre vers un modèle plus vertueux de la ville ?

Bénéficiez des retours d'expérience des initiateurs du CIM !



Conférence en mode **PRÉSENTIEL**



Nombre de places en présentiel limité

OU

DISTANCIEL



au choix

FORMATION CONTINUE DES AVOCATS
Conseil National des Barreaux
n° d'homologation 18-046

Une attestation vous sera remise validant 7 heures de formation

 Éligible au plan de développement des compétences

www.efe.fr



Sasha CARDOSO

Responsable conférences secteur public
scardoso@abilways.com
06 75 26 94 59

Le gouvernement a décidé en 2019 de mettre un coup d'accélérateur à la numérisation des services publics en dressant une liste de 250 démarches administratives qui devront être dématérialisées à l'horizon 2022.

Les procédures d'urbanisme sont largement concernées par ce mouvement : **la loi ELAN** impose notamment la **dématérialisation des autorisations d'urbanisme** à partir du 1^{er} janvier 2022 et les **enquêtes publiques sont désormais électroniques** pour une plus large participation du public.

Mais cette « vague numérique » va au-delà du cadre législatif et des procédures : les outils digitaux tels que **le CIM** sont dorénavant mis au service de la **modélisation des projets d'urbanisme et de construction**. Et l'enjeu est d'importance : **la réduction des coûts par une anticipation des éventuels obstacles** à la construction et une meilleure prise en compte de l'environnement des projets.

Face à ces évolutions, **EFE** organise pour vous une conférence le **24 juin 2021. Institutionnels et experts seront réunis** pour vous aider à faire le point sur ces **nouvelles attentes et pratiques** et vous permettre de **tirer le meilleur profit du numérique pour vos projets**.



Pour qui ?

- Établissements publics d'aménagement
- Aménageurs publics et privés
- Constructeurs, promoteurs immobiliers
- Urbanistes, architectes, géomètres-experts
- Directeurs des services techniques
- Directeurs juridiques et contentieux
- SEM d'aménagement, SPLA, CCI, DDT, OPAC
- Ingénieurs et chargés d'études urbanisme
- Agences d'urbanisme et de développement
- Bureaux d'études et de conseils, CAUE
- Avocats, juristes, notaires et conseils
- Élus chargés de l'urbanisme et de l'aménagement
- Secrétaires généraux et leurs adjoints
- Membres des directions de l'urbanisme



Pourquoi ?

- Appréhender les outils numériques au service des projets urbains et leur fonctionnement ;
- Se mettre en conformité avec les nouvelles obligations de numérisation des procédures ;
- Analyser les enjeux des innovations et leur impact sur vos projets ;
- Bénéficier de retours d'expérience sur le CIM.



Comment ?



Si vous assistez à cette conférence en présentiel, vous bénéficierez...

- d'une documentation détaillée envoyée avant ou distribuée au moment de la conférence
- d'échanges directs avec les experts assurant la conférence
- de présentations d'experts suivies par des sessions de questions / réponses

Toutes les précautions seront prises sur le lieu de la conférence afin de respecter la législation en vigueur et les mesures de distanciation sociale.



Si vous assistez à cette conférence en distanciel, vous bénéficierez...

- d'une connexion à distance sur notre solution distancielle grâce à un lien teams communiqué après l'envoi de votre convocation
- d'une documentation détaillée envoyée avant ou au moment de la conférence
- d'une connectivité constante du participant avec les intervenants et participants grâce au tchat live et au modérateur/chef de programmes

Si les circonstances sanitaires nous y obligent, la conférence se tiendra uniquement en mode distanciel à la date prévue.

JEUDI 24 JUIN 2021

8h45 Accueil des participants

DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME : QUELS DISPOSITIFS MIS EN PLACE PAR L'ÉTAT ?

9h00 Simplification et centralisation : quelles adaptations de la procédure de demande d'autorisation d'urbanisme ?

- Communes de plus de 3 500 habitants : quel champ d'application de l'article L 423-3 du code de l'urbanisme ?
- **Saisine par voie électronique** : quels avantages à la téléprocédure ?
 - Guichet électronique unique : dans quelle mesure la procédure de dépôt est-elle simplifiée ?
 - Pétitionnaires : des relations avec l'administration facilitées par l'envoi de la demande à un seul interlocuteur ?
 - Réduction des délais d'instruction, économies sur les frais d'envoi, transparence dans le suivi des dossiers... : quels avantages générés par la centralisation des demandes d'autorisation d'urbanisme ?

10h00 Pause-café

10h30 La plateforme PLAT'AU : le nouveau « hub » au cœur de l'instruction des demandes d'autorisation ?

- Cette plate-forme rend-elle plus efficace l'instruction du dossier de demande ?
- Centre instructeur et services consultables : quels avantages en matière d'échanges avec la commune ?
- Contrôle de légalité : comment fiabiliser et sécuriser la transmission des actes à l'administration ?
 - Du dépôt de la demande à la fin des travaux : en quoi cette plateforme permet-elle une meilleure traçabilité des échanges ?
- Le lien direct entre commune et pétitionnaire est-il maintenu ?

Jean-Baptiste Lasne

Directeur du programme Démat. ADS

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

11h00 Géoportail de l'urbanisme : un outil indispensable aux aménageurs et collectivités ?

- Quel constat aujourd'hui de l'utilisation du Géoportail ?
- L'accès des pétitionnaires aux informations permet-il de sécuriser les projets d'aménagement ?
- Collectivités : en quoi le Géoportail est-il un outil d'aide à la planification ?
- Opposabilité des documents d'urbanismes : la publication sur le Géoportail rend-elle les documents exécutoires ?
- Quelle sanction en cas de non-publication d'un document d'urbanisme sur le Géoportail ?

Jean-Victor Michel

Adjoint à la cheffe

BUREAU DE LA PLANIFICATION URBAINE ET RURALE ET DU CADRE DE VIE

12h00 Pause-déjeuner

LA PARTICIPATION DU PUBLIC : MODERNISATION DE LA PROCÉDURE ET BONNES PRATIQUES

13h30 L'enquête publique rénovée : dans quel cadre et sous quelles formes ?

- Ordonnance de 2016 : quel renforcement du processus participatif ? quelle modernisation de l'enquête publique ?
- Quels sont les atouts de la dématérialisation de l'enquête publique pour l'information et la participation du public ?
- En quoi la préservation d'une dimension présenteielle de l'enquête publique est-elle nécessaire et quel est le rôle du commissaire-enquêteur ?

- Quels sont les services offerts par la plateforme nationale projets-environnement.gouv.fr ?

Baptise Jallaud

Chargé de mission - Bureau du droit de l'évaluation environnementale et de la participation du public

14h15 Concertation préalable : quelles bonnes pratiques ?

- Quelle plus-value apporte-t-elle sur le plan de la démocratie participative ?
- **Concertation dématérialisée** : cette procédure innovante permet-elle une mobilisation plus large des citoyens ?
- Comment trouver un juste équilibre entre procédés innovants et adaptation au public concerné ?
 - Quels dispositifs digitaux exploitables ?
 - Comment mettre en place une participation du public inclusive ?
- **Projet plein sud Roissy-en-Brie** : retour sur la concertation menée aux cotés de la CNDP !
- **PLUI de la Vallée Sud Grand Paris** : comment réorienter sa stratégie de concertation vers une participation numérique du public ?
- Requalification de la route Lyon-Nevers : la concertation à distance suscite-t-elle une plus large participation du public ?

Kyvan FARZAMI

Directeur d'études

AIRE PUBLIQUE

15h00 Pause-café

LE CIM : UN NOUVEAU MODE D'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES ?

15h30 Le City Information Modeling : vers une meilleure gestion des projets urbains ?

- Le CIM permet-il d'évaluer en amont la faisabilité et les risques d'un projet ?
- Gain de temps, optimisation des coûts, marge d'erreur réduite, nouveaux usages... : quels sont les avantages du CIM ?
- Élaboration d'un projet à l'échelle urbaine : en quoi le CIM permet-il une meilleure intégration du projet dans son environnement ?
- De la phase d'élaboration à la maintenance : comment le CIM accompagne-t-il les projets tout au long de leur vie ?
- Mise à jour des données, interopérabilité, travail collaboratif : comment répondre aux exigences du CIM ?
- 1^{re} approche du cadre juridique du CIM et de la gestion contractuelle : Quels points de vigilance ?
- Quels risques pour la sécurité des données personnelles ?

Omri GALON

Expert BIM-CIM

MBACITY

17h00 Concept Smart City : quelle nouvelle approche des projets urbains ?

- Comment définir la « smart city » ? À quels enjeux tente-t-elle de répondre ?
- Les données du CIM : un support d'alimentation de données pour la « smart city » ?
- Le citoyen, au cœur du système de la ville intelligente ?
 - Débat public, enquête publique, concertation du public, mise à disposition du public... : des moyens juridiques au service des villes
 - Le caractère tangible du CIM permet-il une collaboration étroite avec le public pour la réalisation d'un projet urbain ?
- **REX : projet du nouveau quartier Belvédère à Bordeaux**
- **REX : Quelle démarche BIM/ CIM intégrée de l'EPA Marne ?**

Maryne Fosse

BIM Manager

BIMCONSULT

Jean-Baptiste Rey

Directeur Général Adjoint

EPAMARNE/ EPAFRANCE

18h00 Fin de la conférence d'actualité

